



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Lundi 18 Décembre 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.1.14, 1.1.15, 1.1.16, 1.1.17, 1.1.18, 1.1.19, 1.1.20, 1.1.21, 1.1.22, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h25.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (jusqu'au 3.6) Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.1) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Éric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 2.1), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.13), M. Emile BRIOT (jusqu'au 4.1), M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON (à partir du 4.2), Mme Myriam LEMERCIER (à partir du 4.2), M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.1.13), M. Christophe LIME (jusqu'au 1.2.4), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSNOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 1.1.1), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.13), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.13), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagne : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.13), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (à partir du 1.1.13) Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Pascal PETETIN suppléant de M. Jean-Claude ZEISSER

Étaient absents : Besançon : M. Pascal BONNET, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Beure : M. Philippe CHANEY Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Franois : M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Marchaux : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : Mme Sylvie WANLIN

Procurations de vote :

Mandants : S. BARATI-AYMONIER (à partir du 1.1.13 et jusqu'au 1.2.4), YM. DAHOU, C. MICHEL, C. CAULET (à partir du 1.1.13), C. DELBENDE, P. GONON (jusqu'au 4.1), M. LEMERCIER (jusqu'au 4.1), M. OMOURI, D. SCHAUSS (jusqu'au 1.1.12), G. VAN HELLE, C. BOTTERON (jusqu'au 1.1.12), C. PREIONI, P. CORNE, P. DUCHEZEAU (jusqu'au 1.2.4), JM. BOUSSET, Y. DELARUE, A. LORIGUET, J. BAVEREL

Mandataires : P. BONTEMPS (à partir du 1.1.13 et jusqu'au 1.2.4), S. WANLIN, N. BODIN, A. VIGNOT (à partir du 1.1.13), E. MAILLOT, C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 4.1), B. FALCINELLA (jusqu'au 4.1), C. WERTHE, C. THIEBAUT (jusqu'au 1.1.12), R. STHAL, S. RUTKOWSKI (jusqu'au 1.1.12), F. LOPEZ, J. KRIEGER, C. LIME (jusqu'au 1.2.4), F. BAILLY, M. DONEY, F. TAILLARD, JP. MICHAUD

Délibération n°2017/003978

Rapport n°7.3 - Attribution d'une subvention complémentaire à l'Office de Tourisme et des Congrès (OT) du Grand Besançon

Attribution d'une subvention complémentaire à l'Office de Tourisme et des Congrès (OT) du Grand Besançon

Rapporteur : Elsa MAILLOT, Vice-Présidente

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021	Montant prévu au BP 2017 : 627 618 €
«Promotion touristique du Grand Besançon»	Montant de l'opération : 30 000 €

Résumé :

Suite au transfert de la compétence promotion du tourisme au 1er janvier 2017, l'Office du Tourisme (OT) de Besançon sous statut associatif est devenu communautaire. La CAGB a alors convenu sur des objectifs et moyens et en particulier l'accord d'une subvention de 555 449 € à l'OT.

L'OT a informé la CAGB en cours d'année un besoin supplémentaire de financement à hauteur de 60 000 €, en raison notamment de charges de fonctionnement contraintes, de baisse de recettes d'autres financeurs et fait part de sa difficultés sans cela à développer un programme d'actions. La CAGB a dans un premier temps demandé à l'OT de rationaliser au maximum ses dépenses et dans tous les cas de geler au minimum 30 000 € de dépenses.

La demande officielle de subvention complémentaire a été déposée le 24 octobre, avec à l'appui un bilan provisoire des actions conduites en 2017.

Ce bilan intermédiaire fourni par l'Office de Tourisme fait apparaître à ce stade un résultat mitigé, mais son analyse nécessite d'être complétée prochainement par les éléments qui ressortiront de l'audit de l'OT que parallèlement la CAGB a décidé de conduire sur 2017.

Dans l'attente de son rendu et des pistes d'actions qui seront proposées rapidement, et afin de ne pas mettre en difficultés l'OT, il est proposé d'accorder à l'association une subvention complémentaire de 30 000 € pour cette année 2017.

I. Rappel

Suite au transfert de la compétence promotion du tourisme au 1^{er} janvier 2017, l'OT est devenu communautaire.

Par délibération du 23 février 2017, la CAGB via convention d'objectifs et de moyens, a accordé une subvention de 555 449 € à l'Office de Tourisme.

Les principales missions confiées à l'OT sur 2017 portaient sur :

- l'accueil et l'information des touristes, ainsi que l'engagement de l'élaboration d'un SADI (Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information),
- la promotion du territoire via la déclinaison d'un plan marketing,
- la proposition d'un programme de visites guidées sur le périmètre du Grand Besançon complémentaires des visites de la ville dans le cadre du label ville d'art et d'histoire,
- la tenue et l'animation d'un observatoire du tourisme local,
- la mise en réseau des partenaires et l'animation des socio-professionnels du territoire.

Parallèlement, à compter de 2017, la ville a souhaité continuer à missionner l'OT sur :

- le tourisme d'affaires,
- la valorisation du patrimoine,
- la commercialisation de visites guidées, forfaits,

dans le cadre également d'une convention et d'une subvention de 300 000 € (correspondant à missions et charges non transférées à la CAGB).

II. Demande de financement complémentaire de l'OT

L'OT a alerté la CAGB dès le printemps sur l'insuffisance de ses recettes et d'un budget lui permettant de couvrir son fonctionnement contraint (frais de personnel et de fonctionnement courant) et les actions de base (publications) mais ne lui permettant pas de développer un véritable programme d'actions sur 2017. L'OT a alors fait part d'un besoin supplémentaire de financement à hauteur de 60 000 €.

Il est à noter qu'à cette date, d'autres recettes escomptées par l'OT étaient en baisse (adhésions) ou supprimées (suppression de l'aide du Département suite à la loi NOTRe, réduction de l'aide de la DRAC sur la formation des guides).

Devant ce constat, un accord de principe a été donné par le Président sur le fait qu'une proposition d'un soutien complémentaire de la CAGB serait soumise au Conseil Communautaire en cours d'année 2017.

Cependant, dans un premier temps, la CAGB a demandé à l'OT de rationaliser au maximum ses dépenses 2017, de geler au minimum 30 000 € de dépenses sur ses 60 000 € et de conduire un travail de prospective financière sur 2018 et 2019.

La CAGB a également pris la décision de lancer un audit sur le fonctionnement de la structure et une étude des évolutions possibles en termes de mutualisation et de statut. Cet audit, lancé durant l'été et le début de l'automne, a donné des pistes de travail qui sont en cours d'approfondissement par les services, le Vice-Président délégué et son Conseiller Communautaire en charge de l'OT. Elles seront présentées d'ici fin 2017/début 2018.

A présent, l'OT, sur la base d'un bilan au 24 octobre et d'éléments financiers, sollicite officiellement le versement de ce supplément de subvention de 60 000 €, pour couvrir 30 000 € de dépenses engagées et 30 000 € de dépenses prévisionnelles (non engagées).

III. Rendu intermédiaire des missions conduites sur 2017

Le bilan intermédiaire fournit par l'Office de Tourisme fait apparaître à ce stade un résultat mitigé.

Les missions d'accueil et d'information ont été poursuivies via l'accueil à l'office de tourisme, la brigade mobile d'été. L'OT a également été associé par la Ville et la CAGB à une réflexion sur la réouverture d'un accueil à l'Hôtel de Ville.

Des propositions d'outils permettant de diffuser l'information (panneau, écran) ont été faites mais sans que la démarche de fond nécessaire à l'élaboration du SADI et indispensable pour définir une stratégie et un plan d'actions n'ait été engagée.

La promotion du territoire a été assurée en majeure partie en s'appuyant sur les actions (relation presse, publications, publiereportage, publicité, opération street marketing...) du Comité Régional du Tourisme (CRT) dans le cadre de ses collectifs, mais également via la présence sur quelques salons spécialisés (congrès, groupes) ou généralistes, ou encore via la participation à quelques manifestations localement (trails des forts, accueil CLA, accueil bisontins,...).

Toutefois, il est attendu également de l'OT qu'il définisse un plan marketing davantage affiné pour coller à notre destination.

Des visites guidées ont été proposées à raison d'un programme printemps-été et d'un programme d'automne, avec une offre étendue au nouveau périmètre d'intervention de l'OT. Le patrimoine de plusieurs communes de la périphérie a été mis en valeur (Deluz, Pirey, Miserey-Salines, les forts Serré de Rivières, ...).

Le contenu des programmes de visites futurs sont à travailler pour proposer une offre de visites à la fois plus riches sur la ville (produit d'appel de notre destination), et plus innovante, surprenante et attractive. Il revient aussi à l'OT de promouvoir de façon cohérente l'offre de visites guidées sur le territoire de l'ensemble des partenaires (ville d'art et d'histoire, musées, espaces naturels sensibles, ...).

L'observatoire du tourisme fonctionne très difficilement depuis le départ, début 2017, de l'agent qui l'avait mis en place et certaines publications ne sont pas à la hauteur des attentes politiques.

L'offre de services aux professionnels a été peu développée par l'OT au premier semestre, mais des actions intéressantes se sont mises en place plus récemment : deux réunions de présentation des marchés étrangers ont ainsi eu lieu à Besançon organisées en partenariat entre l'OT, le CRT et Atout France ; le marché belge le 5/10 et le marché allemand le 19/10. De même, l'Office a initié un partenariat avec la CCI pour proposer aux professionnels une série d'ateliers sur le numérique sur 2017/2018.

L'OT a organisé trois réunions entre les partenaires locaux du tourisme (citadelle, musées, FRAC, CDT..) pour échanger sur le thème d'un plan de marketing partagé, de mutualisation de moyens. Cependant, jusque-là, l'OT peine à mettre en place des produits visant à commercialiser l'offre : pas de pass sites ou de forfaits permettant d'encourager la découverte du territoire.

IV. Intervention proposée du Grand Besançon

Ces premiers éléments de bilan vont être complétés par les éléments d'analyse de l'audit. Des pistes d'actions seront également prochainement proposées pour améliorer le fonctionnement et la performance de l'OT afin qu'il soit apte à répondre par son action aux enjeux mis en avant par le schéma de développement touristique.

Afin de ne pas mettre en difficultés l'association dans ce laps de temps, et compte tenu que des crédits sont disponibles sur le budget tourisme 2017, il est proposé d'accorder à l'OT une subvention complémentaire limitée à 30 000 € pour cette année 2017 (correspondant aux dépenses engagées) afin de ne pas fragiliser l'association (11, 7 ETP) et de lui permettre un atterrissage équilibré à fin 2017.

MM. T. MORTON et JY. PRALON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention complémentaire de 30 000 € à l'Office du Tourisme et des Congrès de Besançon,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Besançon.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103
Contre : 0
Abstentions : 2
Ne prennent pas part au vote : 2

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Préfecture du Doubs

Reçu le 22 DEC. 2017



Contrôle de légalité



Entre

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 18 décembre 2017, d'une part,

Et

L'association Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon dont le siège est situé 2, place de la Première Armée Française et représentée par son Vice-Président et trésorier, Monsieur Michel JOSSE, d'autre part,

Article 1 - Objet

Au regard des missions des offices de tourisme (article L 1333-3 du code du tourisme), le présent avenant a pour objet l'attribution d'une subvention complémentaire à l'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon pour l'année 2017.

Article 2 - Durée

Le présent avenant prend effet à signature.

Article 3 - Montant de la subvention complémentaire

Le Grand Besançon alloue à l'association Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon une subvention complémentaire de 30 000 € sur l'année 2017.

Le versement de cette subvention 2017 sera effectué en une seule fois suite à la signature de l'avenant sur la ligne de crédits « Office de Tourisme communautaire » du budget tourisme 2017.

Fait en 3 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association,
Le Vice-Président et trésorier,

Michel JOSSE

Pour le Grand Besançon,
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET